

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'Océan ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR LES INDUSTRIES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE **Bénin**



REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'Océan ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR LES INDUSTRIES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

BENIN

REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE
DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

REMERCIEMENTS

L'équipe de consultants tient à remercier l'ensemble des personnes et organisations dont les efforts et la coopération ont facilité et permis le bon déroulement de la mission au Bénin.

Elle tient, plus particulièrement, à exprimer ses sincères remerciements à Mr. Jean Baptiste DEGBEY, Directeur des pêches qui a coordonné et facilité la mission du consultant au Bénin.

Elle exprime, en outre, sa gratitude à l'ensemble du personnel de la Direction des pêches, aux organisations et acteurs de la pêche artisanale, aux responsables du Centre de recherche et d'incubation aquacole du Bénin de la Fondation Tonon, ainsi qu'aux représentants d'autres institutions et agences gouvernementales (Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin, la Direction de l'Environnement, Port de Cotonou) qui ont rendu les entretiens fructueux et fournis de précieuses informations. L'équipe tient également à remercier les points focaux du projet ACP Fish II et EAF Nansen pour leur appréciable contribution.

Elle témoigne enfin sa reconnaissance envers Mr. Abdelouahed Benabbou, Secrétaire exécutif de la COMHAFAT et de son équipe qui ont assuré un bon déroulement du travail, ainsi qu'à Mr. Masaki Oikawa, en charge du fonds de promotion de la pêche, qui, en plus d'avoir financé cette étude a fourni un travail régulier.

RÉSUMÉ

Le Bénin est un paradoxe économique. Il dispose d'une position géographique avantageuse (proximité du Nigeria, appartenance à l'UEMOA, trait d'union entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale francophone) et de ressources importantes pour développer une économie diversifiée et prospère, mais évolue depuis 1960 avec une croissance faible et insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de sa population. Au-delà des facteurs conjoncturels, la faiblesse de la croissance de l'économie béninoise est le reflet de ses contraintes structurelles liées notamment à la faible diversification des sources de croissance. L'économie est en effet dominée par l'agriculture et les services, l'industrie demeurant un secteur peu développé. De même qu'elle est fortement dépendante de son voisin nigérian.

C'est ainsi que pour accélérer sa croissance économique et relever le défi du développement du capital humain, le gouvernement a fait de l'émergence du pays un impératif dont la stratégie est développée dans l'« Agenda vers une économie émergente à l'horizon 2025 ». Le Bénin a également initié une série de mesures et de réforme de politiques libérales avec le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation des produits.

Pour le secteur des pêches, les réformes engagées concernent le renforcement du système institutionnel et juridique de gestion des pêches, le projet de la loi cadre ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique de relance agricole qui comprend le programme de développement des pêches et de l'aquaculture (PADPA). Ces réformes devenus nécessaires, pour prendre en charge un secteur menacé par l'effondrement de sa principale filière exportatrice (crevette) ainsi que par la surexploitation des principales ressources, peinent encore à se concrétiser, faute de moyens et de lourdeurs administratives et procédurales.

Les contraintes du système de gestion des pêches portent sur les faibles capacités de la recherche halieutique, un cadre juridique inadapté, un système d'information, de suivi, contrôle et de surveillance inexistant en particulier dans la pêche industrielle. La pêche continentale, principale source de la production nationale halieutique (80%), fait l'objet d'utilisation d'engins et pratique de pêche destructrice des ressources. A cela, s'ajoute des contraintes environnementales (ensablement du chenal, pollution, changement climatiques). Autant de facteurs, qui combinés à la surpêche et le changement climatique, accélèrent la surexploitation des stocks halieutiques. Cela risque à terme d'engendrer une situation de dégradation irréversible de l'écosystème béninois si des mesures appropriées ne sont prises en compte rapidement.

Des potentialités de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture existent pourtant au Bénin et concernent à la fois l'aquaculture et les filières de crevette et de poisson.

La pisciculture constitue un secteur d'avenir dans ce pays. Elle dispose d'atouts considérables liés aux facteurs naturels (réseau hydrographique) et à l'existence de marchés pour sa production de clarias et de tilapia. Le développement reste toutefois, contraint à un modèle artisanal et peu productif, ce qui nécessite une réadaptation des projets en cours (Provac notamment) pour tenir compte des objectifs du PADPA et de l'évolution enregistrée auprès de certains pays voisins (ex, Nigéria, Ghana). Des réussites existent pourtant bien dans la pisciculture au Bénin, à un niveau industriel et sont l'œuvre d'initiatives de privés à l'instar du CRIAB. Leurs expertises et expériences pourront faciliter l'installation de nouveaux promoteurs.

La diversification des espèces élevées est également nécessaire pour contribuer à l'essor de l'aquaculture et l'élevage de la crevette peut constituer une possibilité de cette diversification et une matière première pour les industries de transformation qui sont actuellement à l'arrêt.

L'industrie à terre n'est pas en reste de la faiblesse du secteur secondaire béninois. La mise à niveau de l'industrie crevette est pourtant un impératif compte tenu des enjeux que représentent cette filière en termes d'emploi, et de recettes pour le pays. Elle nécessite inévitablement une mise aux normes internationales, ce qui constitue défi majeur à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée. Un partenariat public-privé peut être développé pour la restauration des ressources crevettières, développement d'une politique marketing, amélioration de la gouvernance et l'adaptation de l'industrie pour tenir compte de la forte compétitivité sur le marché international.

La pêche thonière, qui échappe actuellement à tout contrôle, doit faire l'objet d'une intégration en termes de suivi régulier, obligation des débarquements, embarquement des observateurs scientifiques et un encouragement pour la participation de privés béninois auprès d'opérateurs étrangers notamment les ghanéens qui opèrent actuellement.

La relance de ces filières et du secteur des pêches et de l'aquaculture du Bénin en général doit relever de multiples enjeux (sécuritaires, économiques, environnementaux et même sociaux). Le pays doit assurer une meilleure application de sa souveraineté sur son espace maritime, dans les eaux territoriales et sur sa zone économique exclusive. Cela ne peut se faire qu'à travers la protection de ses ressources halieutiques et de la biodiversité. Une coordination régionale et internationale sont nécessaires et doivent être renforcées au niveau de la CEDEAO et de la CIGC.



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AMEP	Accord sur les Mesures de l’Etat du Port
BAD	Banque Africaine de Développement
CBI	Commission Baleinière Internationale
CBRST	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
CICG	Commission intérimaire du courant de guinée
CITES	Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d’Extinction
CNUDM	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l’Océan Atlantique
COPACE	Comité des pêches de l’Atlantique centre-est
CPCO	Comité des pêches du centre ouest du golfe de Guinée
CRHOB	Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin
CRIAB	Centre de recherche et d’incubation aquacole du Bénin
DP	Direction des pêches
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FPP	Fonds de promotion des pêches (financé par l’OFCF)
HACCP	Hazard Analysis critical control Points
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thons dans l’Atlantique
IDH	Indice de Développement Humain
INSAE	Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique
INRAB	Institut National de la Recherche Agricole du Bénin
IRHOB	Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAEP	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche
MCA	Millenium Challenge Account
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OAV	Office Alimentaire et vétérinaire / UE
OFCF	Fondation Japonaise de Coopération en matière de pêche
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs Millénaires pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACODER	Projet de Promotion de l’Aquaculture Continentale pour le Développement Rural
PADFA	Programme d’Appui au Développement des Filières Agricoles
PADA	Projet d’Appui à la Diversification Agricole
PADPA	Programme d’Appui au Développement de la Pêche et de l’Aquaculture

PADPPA	Programme d’Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PANA	Plan d’action national d’adaptation aux changements climatiques
PDP	Projet de Développement de la Pisciculture
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays moins avancés
PMEDP	Programme pour des Moyens d’Existence Durables dans la Pêche
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPTE	Point d’achèvement de l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d’importance internationale
SCS	Suivi Contrôle et Surveillance
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNAPECAB	Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin
UNAPEMAB	Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisans et Assimilés du Bénin
VMS	Vessel Monitoring System
WWF	World Wildlife Fund
ZEE	Zone Economique Exclusive



TABLE DES MATIÈRES



1	Introduction	13
1.1	Contexte général	13
1.2	Contexte général	14
2	Industrie des pêches et d'aquaculture	15
2.1	Importance du secteur des pêches	15
2.2	Situation et perspectives	15
2.3	Contraintes	16
	2.3.1 Contraintes institutionnelles	16
	2.3.2 Contraintes au niveau des infrastructures	17
	2.3.3 Limites biologiques	17
	2.3.4 Contraintes environnementales	17
	2.3.5 Contraintes sanitaires	17
	2.3.6 Contraintes de suivi	17
	2.3.7 Contraintes liées au climat des affaires	17
3	Conclusion et Recommandations	18
3.1	Recommandations nationales	18
	3.1.1 Recommandations régionales	20
	3.1.2 Recommandations internationales	20
3.2	Synthèse des recommandations et priorités	22
	Bibliographie	30

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Bénin est un pays d'Afrique de l'Ouest, situé sur le golfe de Guinée, avec environ 10 millions d'habitants. Il appartient au groupe des pays les moins avancés, avec un PIB/hab. de 752 USD courants en 2012 (1 583 \$US en parité de pouvoir d'achat, soit près de 45% de plus que son voisin Togolais). La situation sociale demeure caractérisée par une persistance de la pauvreté (47,3 % en 2012 de la population), en dépit des acquis importants en matière d'amélioration des services sociaux de base. En termes d'indice de développement humain (IDH), le Bénin se classe au 166ème rang sur 187.



Figure 1 1 : carte du Bénin

Le pays étant situé dans une zone intertropicale, son climat est chaud et humide, avec relativement peu de pluie, bien qu'il y ait deux saisons des pluies (d'avril à juillet et de septembre à novembre). La savane humide occupe la majeure partie du pays, dont le Nord, se trouvent deux parcs nationaux avec une faune assez riche. La partie Sud du pays et notamment le littoral concentre les activités économiques ainsi qu'une forte proportion de la population. Cette situation accentue la dégradation de la zone côtière, qui subit déjà les effets croissants des pollutions dues aux hydrocarbures, déchets, de l'érosion côtière ainsi que la montée des eaux. Par ailleurs, et à l'instar des autres pays du Golfe de Guinée, le Bénin fait face aux effets du changement climatique, qui conjugué à la surpêche accélèrent la dégradation des stocks halieutiques et par conséquent fragilisent la situation de milliers de pêcheurs

1.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Bénin vit principalement de son port et de son agriculture. Son économie est ainsi faiblement diversifiée et s’appuie sur le coton et le commerce de transit et de réexportation qui constituent les principaux leviers. Le secteur agricole représente 32% du PIB et fait vivre près de 70% de la population active du pays. Il est dominé par la filière coton, qui est le premier produit d’exportation du pays, représentant 40 % des exportations officielles. La structure de l’économie béninoise est largement déterminée par sa position stratégique sur la côte ouest-africaine, à la porte du voisin Nigérian : les opportunités de commerce formel ou informel avec le Nigéria et les opportunités de desserte des pays enclavés de l’hinterland n’ont guère incité à la diversification de son économie, et fait du Bénin un « État -entrepôt».

Le Bénin paraît comme un paradoxe économique. Alors que le pays dispose d’un potentiel agricole considérable, 20% seulement des terres arables sont exploitées. Les rendements agricoles présentent des marges considérables d’augmentation. Au cours des dernières années, le Bénin a connu un taux de croissance modeste au regard de nombreux autres pays d’Afrique de l’Ouest, et insuffisant pour améliorer le niveau de vie d’une population qui croît de 3,6% par an. Après un ralentissement de la croissance en 2009 et 2010 (respectivement 2,7% et 2,6%) sous l’effet en 2010 d’inondations et de perturbations au niveau du Port de commerce, le Bénin a connu une reprise modérée à 3,5% en 2011. Le taux de croissance estimé pour 2012, initialement de 3.5%, a été révisé à la hausse à 5,4% par le gouvernement.

Tableau 1.1 : Indicateurs macro- et d’environnement économique

		Taux	Année	Source
PIB	En M\$USD courants	7 565	2012	BM
	En Mds F CFA	3 858	2012	BM
	Croissance (%)	5,4	2012	BM
	Prévision 2013	3,9	2013	BM
Investissement	Total (%PIB)	17,7	2012	FMI
	dont public (%PIB)	6,8	2012	FMI
Inflation	Moyenne 2012	6,7	2012	FMI
	Moyenne premier semestre -13	2,6	2013	BCEAO
Climat des affaires	Doig Business 2014 (/189)	174	2013	BM
	WEF Global Compet. (/148)	130	2013	WE Forum
	Transparency International (/176)	94	2012	Transparency
	Risque pays OCDE (fin juin 2013)	6	2013	OCDE
Accords multilatéraux	Point d’achèvement IPSTE	Mars 2003	2012	FMI
Aide publique au développement (APD)	Total 2011 (MUSD)	677	2011	OCDE
	% APD dans PIB	8,9	2011	OCDE

1.3 POLITIQUES PUBLIQUES

Elles s’appuient sur les stratégies de croissance accélérée et la réduction de la pauvreté (SCR), définies dans le document SCR (2011-2015). Le Bénin a aussi initié une série de réforme de politiques libérales avec le désengagement de l’Etat des activités de production et de commercialisation des produits. Il a fixé son cap dans l’Agenda « vers une économie émergente à l’horizon 2025 ». Cependant, les résultats atteints en matière de développement ne sont pas encore satisfaisants car la mise en œuvre des programmes publics souffre d’importantes défaillances (cohérence de la politique, effondrement des ressources, gouvernance, baisse APD).

2.INDUSTRIEDES PÊCHES ET D’AQUACULTURE

2.1 IMPORTANCE DU SECTEUR DES PÊCHES

Avec une façade maritime quasi rectiligne d’une longueur de 125 km et un vaste réseau hydrographique composé de 4 principaux fleuves, le secteur de la pêche et de l’aquaculture joue un rôle important dans l’économie du Bénin avec une contribution de 3% au PIB. Il occupe 15% de la population active totale et 25% de la population active du secteur agricole. Il représente environ 600 000 emplois et fournit près de 30% de la quantité totale de protéines d’origine animale consommées. Il constitue ainsi un des leviers d’action du Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) qui vise une production totale de 56 000 t pour la satisfaction des besoins de la population en produits de pêche.

Le développement de l’activité de pêche au Bénin fait toutefois face à de nombreuses contraintes liées essentiellement au cadre juridique qui n’est pas adapté pour la préservation et la gestion rationnelle des ressources ainsi qu’à la capacité de mise en œuvre de la réglementation existante, même soit elle limitée. L’accès aux ressources par le segment artisanal est libre et gratuit. De même que la diminution des stocks de poisson, entraine l’utilisation à large échelle d’engins interdits ou destructifs (filets à petite maille, chalutage de la bande côtière) au point que plus de la moitié des poissons capturés sont immatures, accentuant le cycle de raréfaction.

2.2 SITUATION ET PERSPECTIVES

Les ressources halieutiques se trouvent dans un état fortement dégradé et le pays est très touché par la piraterie maritime qui sévit dans la zone du Golfe de Guinée, environ 60 attaques en 2011 dont 20 au Bénin. Cette situation a entraîné une baisse de la contribution économique et sociale des pêches. Bien plus complexe, l’effondrement de l’industrie des pêches résulte de plusieurs facteurs (accroissement incontrôlé de l’effort de pêche, l’utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche préjudiciables aux écosystèmes, la pollution des plans d’eau par les déchets ménagers et industriels ainsi que les faiblesses du système de gestion des pêches).

Par ailleurs, la filière crevette, auparavant source importante de devises pour le pays et à la base d’une dynamique importante sur le milieu lagunaire, est confrontée depuis au moins 6 ans à une tendance d’effondrement apparent en raison d’une baisse constante de ses captures et le déclin des exportations destinées au marché européen. Les problèmes de qualité à la base de l’auto suspension en 2004 de l’exportation des crevettes sur le marché européen, ont provoqué des dégâts qui se font ressentir encore à l’heure actuelle. La filière de crevette semble avoir perdu son marché traditionnel européen qui s’est tourné vers d’autres marchés compétitifs au moment où les unités industrielles béninoises ont repris leur activité. Cette filière s’est adaptée partiellement en exportant la crevette fumée vers la sous-région, Togo et Nigéria, certes des marchés moins rémunérateurs que celui de l’UE. Ainsi, la valeur des exportations qui représentaient plus de 2,15 milliards de Fcfa en 2001, ne constitue plus, dix ans après, que 120 millions Fcfa. En termes de tonnages, les exportations totales des produits halieutiques ont représenté 30 T en 2012 contre 733 T en 2001.

La balance commerciale en produits halieutiques reste déficitaire en raison d’une demande supérieure à la production nationale. Le Bénin importe ¾ de ses besoins en consommation en poissons et crustacés. Ces produits sont importés congelés, en conserve et séchés de différents pays : France, Espagne, Chine, Mauritanie, Ghana, Angola et Maroc. En 2012, le volume des importations a représenté 74 413 tonnes de poisson congelés à dominance de Chinchards, Sardinelles et Maquereaux, pour une valeur d’environ 126 milliards de Fcfa soit 225 millions \$US. La nature et les prix des poissons importés favorisent le développement des importations qui s’inscrivent sur une tendance à la hausse.



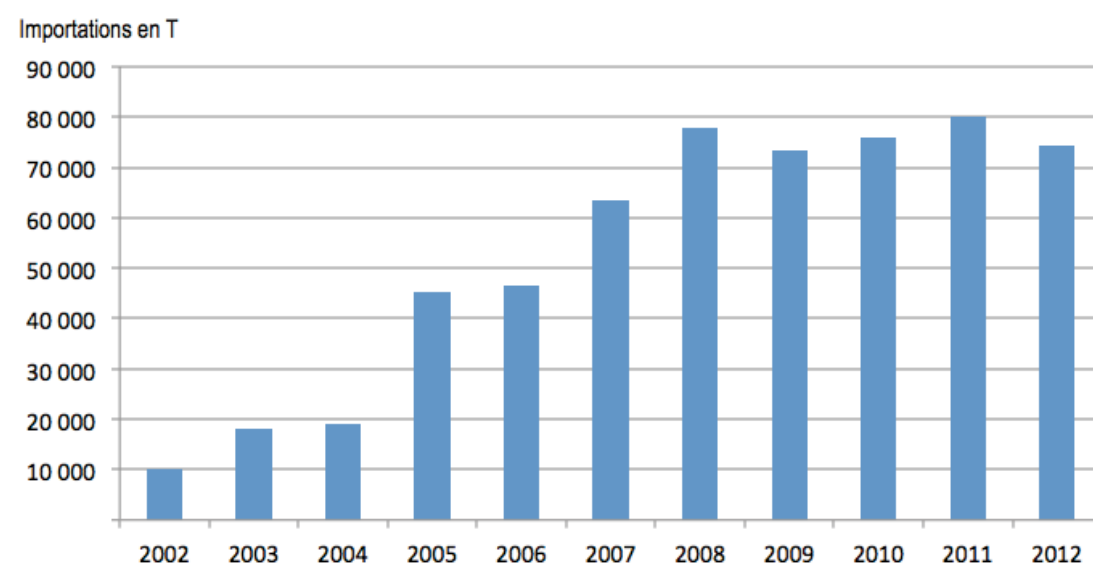


Figure 2 1 : évolution des importations des produits halieutiques au Bénin

Source : Direction des pêches

2.3 CONTRAINTES

Le Bénin se présente dans le domaine de la pêche avec des spécificités classiques d'un pays en développement si l'on se réfère à ses capacités institutionnelles limitées en matière de recherche, de suivi, de contrôle et de gestion. La pêche continentale, principale source de mise sur le marché des produits de la pêche (75%) est pléthorique. La pêche maritime est, quant à elle, moins productive en raison de la faiblesse du système de l'upwelling et de l'étroitesse du plateau continental.

2.3.1 CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

- Faible appui institutionnel : Sur le plan économique, le secteur de la pêche est considéré comme un sous-secteur de l'agriculture
- Recherche halieutique limitée
- Difficultés financières des structures d'encadrement et l'insuffisance des moyens matériels et humains
- Faiblesse et insuffisance du système d'information. Le système de suivi de la pêche artisanale maritime, ARTFISH, ne fonctionne plus depuis 2007.
- Une législation insuffisante et dont la réforme n'est pas encore adoptée faisant de ce processus un facteur supplémentaire d'affaiblissement du secteur.
- Absence d'un cadre de concertation formel impliquant la profession, la recherche et l'administration
- encadrement peu adapté pour le développement de l'aquaculture.

2.3.2 CONTRAINTES AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES

- Déficit d'infrastructures économiques de qualité en général et dans le domaine des pêches notamment
- Le manque de chambres froides pour le stockage et la conservation du poisson limite la valorisation des produits séchés et fumés.

2.3.3 LIMITES BIOLOGIQUES

- L'étroitesse de la côte (125 km) et du plateau continental (3 100 km²) qui réduisent la richesse du patrimoine halieutique
- La faiblesse en ressource de la Zone économique exclusive (ZEE) n'a pas permis un développement de la pêche industrielle comme d'autres pays (Sénégal, Mauritanie, Ghana).

2.3.4 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Cela concerne le degré croissant des pollutions dues aux hydrocarbures, déchets et à l'utilisation de méthodes pêche peu respectueuses de l'environnement.

2.3.5 CONTRAINTES SANITAIRES

L'émergence de contraintes environnementales (éco-certification, traçabilité) et sanitaires (normes HACCP) pourraient fortement limiter les exportations et donc la valeur marchande des ressources dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

2.3.6 CONTRAINTES DE SUIVI

- Moyens inadaptés et insuffisants voire inexistants face au risque de pillage des ressources et de pêche illicite par des acteurs nationaux et étrangers.
- La DP ne dispose pas non plus de centre de surveillance doté en équipement (VMS, radars, etc.)
- Surveillance de la pêche dans les eaux de haute mer est quasiment inexistante, ce qui laisse libre cours à la piraterie opérée dans l'impunité totale, par des thoniers étrangers notamment ghanéens.

2.3.7 CONTRAINTES LIÉES AU CLIMAT DES AFFAIRES

- Le Bénin est classé 175ème sur 185 du rapport « Doing business » 2013.
- Environnement confronté à la lourdeur administratives, une légalisation peu attractive et une main d'œuvre peu qualifiée auxquelles s'ajoutent les contraintes de l'énergie (carburant, électricité, etc.).
- Les opportunités d'attraction en matière de pêche des investissements étrangers sont ainsi faibles, en partie à cause de la faiblesse du dispositif réglementaire qui ne garantit pas un contrôle de l'activité laissant ainsi libre accès aux ressources halieutiques.
- Les possibilités d'investissement dans les industries de pêche sont relativement étroites et ne permettent pas une diversification importante dans différentes filières en raison de la baisse des rendements et la concurrence des prix de la crevette sur les marchés internationaux.

3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le secteur des pêches et de l'aquaculture béninois présente des particularités intéressantes qui le différencient des autres pays de la sous-région. D'abord, la pisciculture constitue un secteur prometteur en raison de nombreux atouts naturels dont dispose ce pays. En outre, les coûts de production aquacole sont compétitifs par rapport aux pays voisins notamment le Nigéria. Les mesures récemment prises (abattement fiscal sur les produits importés destinés à l'aquaculture) devraient permettre l'essor de la pisciculture. Les résultats encore très modestes (faible production, élevage concentrée sur deux espèces ; le tilapia et silure) nécessitent un appui institutionnel adapté et un partenariat public-privé ambitieux. Les programmes de vulgarisation méritent également d'être revus et adaptés aux objectifs définis sur le plan national et des évolutions au niveau régional notamment au niveau du Ghana, Nigéria ou encore le Cameroun.

Le pays a engagé une réforme qui concerne la promulgation d'une loi cadre, des textes d'application, la création des AMP et une restructuration du dispositif institutionnel pour mieux accompagner les différentes stratégies développées pour le secteur des pêches (PSRSA, PNIA-Bénin, PDPA). Pour accompagner la volonté de modernisation du système de gestion des pêches et relancer l'industrie des pêches qui se trouve à l'arrêt, des recommandations sont présentées ci-dessous et concernent globalement le renforcement du dispositif institutionnel et l'amélioration des systèmes de gestion.

3.1 RECOMMANDATIONS NATIONALES

Recherche :

- i. Le recours à des programmes extérieurs dans le cadre de la FAO (EAF Nansen), UEMOA, des programmes (ACP Fish II) ou des accords bilatéraux restent le seul moyen pour obtenir des informations utiles sur l'état des stocks. Cette collaboration doit être renforcée et appuyée.
- ii. Nécessité d'établir un contrat programme pluriannuel entre la Direction des pêches (DP) et l'Institut de recherches halieutiques et océanologiques du Bénin (IRHOB), pour définir les attentes en termes de données et programmes de recherche à mener par l'institut de recherche.
- iii. La collecte de données doit faire l'objet d'un protocole harmonisé et adopté au niveau national par toutes les entités concernées (IRHOB, DP, Observatoire national des pêches (ONP) qui peut centraliser cette tâche une fois mis en œuvre) et ce en accord avec les programmes développés dans ce sens par l'UEMOA¹.
- iv. Nécessité de mettre un place un service ou division au sein de la DP qui aura fonction d'assurer un lien permanent et régulier avec l'IRHOB. Ce service dédié à la protection des ressources halieutiques jouera un rôle central également lors de participation de la DP aux réunions internationales.

Infrastructure : le Gouvernement du Bénin a fait du développement des infrastructures un axe opérationnel essentiel de sa stratégie, à travers la mise en œuvre de grands travaux prévus dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Cette composante est déterminante pour encourager l'investissement national et étranger dans l'industrie de la pêche et surtout encourager le repli de la flotte industrielle sur le port de pêche de Cotonou. Cet investissement d'ordre public représente les efforts de l'Etat dans son la modernisation de son économie. La gestion de ces infrastructures en particulier celles dédiées au débarquement doivent faire l'objet de contrats impliquant les organisations professionnelles afin de s'assurer d'une utilisation efficiente et optimale de ces espaces.

Industrie : La pêche industrielle est inexistante ou du moins investie par la flotte étrangère qui fréquente les eaux du Bénin d'une manière irrégulière. Ce mode ne permet pas de suivre cette pêcherie ou tirer le maximum en terme de retombées (emploi, captures valorisées à terre, paiement conséquent de licences). Les captures prélevées (méconnaissance des espèces et leur tonnage) échappent à tout contrôle. Ainsi, les différents armements nigériens, camerounais et ghanéens, restent hors du contrôle et ne sont liés aux autorités que par le versement de redevances des licences et quelques prestations négociées.

1. Suivi

- Meilleure intégration de la pêcherie industrielle à travers la collecte des données. L'obligation des débarquements, au moins partielle, des captures par la flotte industrielle, prévue par la réglementation, doit être reprise dans les contrats d'accès à la ressource. Le non débarquement prive le Bénin de recettes et retombées importantes au niveau du port de pêche (déchargement, transport, valorisation).
- Embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche

2. Développement des pêcheries

- La filière des crevettes a fait l'objet de plusieurs projets de relance et a concentré l'essentiel des appuis des partenaires et projets. Cependant, son effondrement tient à des raisons plus complexes que des contraintes au niveau de l'hygiène et de qualité et dont certaines ont été surmontés grâce aux efforts consentis dans le cadre du projet CTB.
- Pêcherie thonière : à l'instar des autres pays de la façade africaine de l'atlantique, la pêcherie thonière est l'œuvre de la flotte étrangère, essentiellement européenne. Le golfe du Bénin est pourtant une zone de pêche des thonidés majeurs ; l'albacore (*Thunnus albacares*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*). Cette pêche est pratiquée par des senneurs et canneurs.

Etapes préconisées

- Dans un premier temps, il serait plus utile de mieux cerner cette pêcherie et mieux l'intégrer à travers : un suivi régulier, obligation des débarquements (totales ou partielles au niveau du port de Cotonou), obligation d'embarquement d'observateurs béninois sur les thoniers étrangers pêchant dans ses eaux, et enfin, une participation de privés béninois auprès d'opérateurs étrangers notamment les ghanéens qui opèrent actuellement. Bien évidemment, il est difficile de penser à créer et développer, actuellement, la pêche thonière au Bénin, pour exploiter cette portion de ressources de grands pélagiques passant périodiquement au large de ses eaux, sans un investissement public conséquent et un appui à terre important en infrastructures de traitement et de production des produits (conserveries).
- L'implication du secteur privé à ce processus est nécessaire. Son engagement reste déterminant pour la réussite du processus.
- Meilleur encadrement de la direction des pêches et une participation régulière aux travaux de la Commission Internationale pour la Conservation des Thons dans l'Atlantique (ICCAT). Des licences spécifiques « thonidés » doivent également figurer dans les filières poissons (le Programme de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PDPA) a prévu un arrêté sur cette pêcherie).

¹ L'UEMOA a organisé, en 2011, au profit des pays d'Afrique de l'Ouest, le premier atelier régional de formation et d'harmonisation des méthodes de collecte des données statistiques des pêches qui a permis de lancer un programme de

Gouvernance :

- Adoption du projet de loi cadre et de ses textes d'application est nécessaire pour éviter un effondrement du secteur des pêches.
- Mise en place de mécanismes de gestion décentralisés et les comités des pêches (qui ne sont pas encore opérationnels) doit être accompagnée par un instrument de concertation et d'orientation au niveau national.

Développement de l'aquaculture :

- Appui institutionnel (réforme de l'organigramme actuel de la DP) avec une structure dédiée à l'aquaculture fonctionnant sous forme de guichet unique
- Suivi de la qualité des eaux pour la pisciculture en collaboration avec les laboratoires agréés.
- Développement de l'élevage de d'autres espèces notamment la crevette. Des expériences réussies à ce niveau ont été réalisées au Cameroun.
- Renforcement de la formation et vulgarisation
- Adaptation du Projet de vulgarisation de l'aquaculture continentale (Provac) aux objectifs du PDPA et des évolutions réalisés au niveau sous régional (Ghana, Nigéria).
- Capitalisation sur l'expérience et l'expertise développées par le Centre de recherche d'incubation aquacole du Bénin (CRIAB) basé à Calavi.

3.1.2 RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

Les principales recommandations à l'échelle régionale reposent sur la combinaison des efforts à déployer au niveau de la recherche; le plan de gestion de la senne tournante; le commerce des produits de la pêche et le suivi, contrôle et surveillance (SCS).

- Développement de protocoles d'accord directs avec le Nigeria, le Togo et le Ghana pour le suivi de la migration des pêcheurs artisans et le développement d'un système de surveillance sous régional. Cette coordination est le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle compte tenu des capacités limitées dont dispose le Bénin.
- Mise en place d'un registre commun des navires répertoriant les bateaux pratiquant la pêche INN.

3.1.3 RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

- Protection de ses ressources halieutiques et de la biodiversité : besoin pour le Bénin d'affirmer sa souveraineté sur son espace maritime, dans ses eaux territoriales mais aussi sur sa ZEE, ne peut être assurée qu'à travers une coordination régionale et internationale.

• Retour du Bénin à l'ICCAT² :

- La reprise de participation est donc nécessaire pour d'une part, mieux suivre les recommandations et résolutions de l'ICCAT et d'autre part, mieux négocier des quotas qui peuvent faire l'objet d'accords privés pour l'exploitation des thonidés.
- Le retour du Bénin à l'ICCAT nécessitera juste une reprise des cotisations. Le niveau de participation aux travaux de l'ICCAT est également un autre point à considérer et il convient d'inviter certains opérateurs aux travaux de l'ICCAT en vue de leur permettre de rencontrer des opérateurs de d'autres pays de la zone (Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, etc.)
- Améliorer les capacités en matière de SCS, grâce à une collaboration avec les autres pays voisins concernés et parties contractantes de l'ICCAT (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria).
- Concertation entre ces pays pour la mise en œuvre du SCS : recensement des navires, programmes d'observateurs scientifiques, le Vessel Monitoring System (VMS). Cette concertation peut être facilitée par la COMHAFAT qui dispose, dans le cadre du Fonds de promotion des pêches (FPP), d'une composante d'appui au respect des réglementations internationales et spécifiquement celles relatives à l'ICCAT.
- Ratification de l'accord de la FAO relatif au respect des conditions de conservation en haute mer (1993) et l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et grands migrateurs (1995) pour mieux renforcer la gestion des espèces migratrices
- L'industrialisation de la pêche notamment celle de la crevette constitue un axe majeur du PDPA. La redynamisation des chaînes de valeur ajoutée des filières poisson et crevette nécessite une mise aux normes internationales. Celle-ci constitue le défi majeur pour le Bénin : à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée.

L'expérience de Madagascar en la matière est intéressante à considérer (dizaine de fermes industrielles), car il a effectué le bond le plus spectaculaire de la filière crevette³ en Afrique. Il produit actuellement près de 3 954 T de crevettes sauvages et l'élevage de crevettes plus de 5 500 T/an sur 1.120 hectares. L'aquaculture crevette rapporte près de 67 millions d'euros. Le succès de cette expansion réside dans le partenariat public-privé bien élaboré (restauration des ressources crevette, politique marketing, incitation de la part de l'Etat, gouvernance, adaptation de l'industrie). Le marché de la crevette est porteur et celle d'Afrique est réputée de bonne qualité, à la différence des petites crevettes d'Asie. On n'est donc qu'au début de la ruée vers l'or rose d'Afrique.

² Le Bénin a fait partie de la Commission de l'ICCAT du 9-1-1978 au 31-12-1994.

³ La pêche des crevettes côtières s'effectue à Madagascar sur les populations de : (i) *Fenneropenaeus indicus*, (ii) *Metapenaeus monoceros* (iii) *Penaeus semi-sulcatus*, (iv) *Penaeus monodon* et (v) *Marsupenaeus japonicus*

3.2 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS

Le tableau qui suit reprend les principales recommandations aux différentes échelles d'intervention requises, classées par ordre de priorité, ainsi que les partenariat et actions à envisager pour chacune des recommandations émises. L'ensemble des éléments exposés ci-dessous ont l'utilité de servir d'outil d'aide à la décision à toutes les échelles d'intervention (Internationale, Régionale et Nationale).

Les niveaux de priorité sont définis comme suit : très prioritaire ; prioritaire et passablement prioritaire.



Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Très prioritaire			
Nationale	JURIDIQUE 1. Accélérer l'adoption du projet de loi cadre et de ses textes d'application, Le retard dans l'adoption du projet de loi rend difficile la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées. La situation actuelle fragilise la gestion du secteur et la conservation des ressources. 2. Elaborer un projet de mandat et objectifs pour la mise en place d'un comité paritaire chargé de préparer la mise en œuvre des mesures prévues	DP, MAEP DP, IRHOB, UNAPEMAB, UNAPECAB	1 an 3 mois
	SURVEILLANCE 1. Adoption de mesures appropriées pour contrôler l'effort de pêche 2. Réactiver la surveillance participative 3. Acquisition de VMS, radars	DP, OP UNAPECAB UE, UEMOA	6 mois 3 mois 1 an
	RECHERCHE 1- Renforcer les capacités dans les domaines suivants : a- capacité de suivi, b- moyens, c- évaluation des stocks, d- aquaculture, e- qualité, 2- Établir un contrat programme pluriannuel entre la Direction des pêches et l'IRHOB pour définir les attentes en termes de données et programmes de recherche à mener par cet institut. Ce contrat programme devra tenir compte du PDPA et des plans de gestion en cours de lancement. 3- Actualiser les données pour ajuster les mesures de gestion en fonction de l'évolution de l'état des stocks. Son financement qui peut néanmoins constituer une contrainte dans un premier temps, peut être pris en charge dans le cadre d'un partenariat public-privé.	MP	1 an
		OP, Finances	1 an
		BAD, UE	3 mois
		UE, INFOSA, SADC SADC UE	6 mois 6 mois 6 mois
	INFRASTRUCTURE 1. Mise à niveau a. adapter le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour les activités de pêche artisanale b. la réalisation des infrastructures de débarquement et la construction de marchés de vente. c. Développer les installations d'infrastructures de débarquement (BOC et PFT) le long du fleuve Niger (Malanville et Karimama) et du lac Nokoué (Abomey calavi, Cotonou).	MAEP, BAD MCA	3 ans 3 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	Cette composante est déterminante pour encourager l'investissement national et étranger dans l'industrie de la pêche et surtout encourager le repli de la flotte industrielle sur le port de pêche de Cotonou. Cet investissement d'ordre public représente la partie à remplir par l'État dans son effort de modernisation de son économie. La gestion de ces infrastructures en particulier celles dédiées au débarquement doivent faire l'objet de contrats impliquant les organisations professionnelles.		
	INDUSTRIE 1- Investir dans les activités d'amélioration de la chaîne de valeur : Le secteur de la pêche industrielle au Bénin est inexistant ou du moins investi par la flotte étrangère qui fréquente les eaux du Bénin d'une manière irrégulière. Ce mode ne permet pas de suivre cette pêcherie ou tirer le maximum en terme de retombées (emploi, captures valorisées à terre, paiement conséquent de licences). Les captures prélevées (méconnaissance des espèces et leur tonnage) échappement à tout contrôle. 2. Processus préconisé a. Suivi La première action doit concerner le suivi et l'intégration de la pêcherie industrielle du moins en termes de données et débarquement des captures. La direction des pêches peut ainsi négocier et exiger l'embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche sur simple demande à présenter à l'armateur. Les frais d'embarquement devront être supportés évidemment par l'armateur. Ces observateurs doivent néanmoins être formés à la réglementation et remplir des tâches importantes qui portent sur l'observation et le contrôle des activités des navires de pêche, l'échantillonnage biologique, le relevé des engins de pêche utilisés et la vérification des données de captures relatives à la zone béninoise. b. Obligation de débarquements L'obligation des débarquements des captures par la flotte industrielle, prévue par la réglementation, doit être reprise dans les contrats d'accès à la ressource et la Direction des Pêches peut exiger le respect de cette application au risque de ne pas renouveler la licence de pêche octroyée. Le non débarquement prive le Bénin de recettes et retombées importantes au niveau du port de pêche (déchargement, transport, valorisation, etc.).	OP, MAEP DP, OP MAEP, DP	1 an 6 mois 6 mois

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	OPPORTUNITÉS ET PROJETS À DÉVELOPPER 1. Développement des pêcheries a. La filière des crevettes a fait l'objet de plusieurs projets de relance et a concentré l'essentiel des appuis des partenaires et projets. Cependant, son effondrement tient à des raisons plus complexes que contraintes au niveau de l'hygiène et de qualité dont certaines ont été surmontées. b. pêcherie thonière : à l'instar des autres pays de la façade africaine de l'atlantique, et hormis le Maroc, le Ghana, le Sénégal, la Namibie, l'Afrique du Sud et accessoirement le Cap Vert, la pêcherie thonière au Bénin est l'œuvre de la flotte étrangère, essentiellement européenne. Le golfe du Bénin est pourtant une zone de pêche des thonidés majeurs ; l'albacore (Thunnus albacares) et le thon obèse (Thunnus obesus). Cette pêche est pratiquée par des senneurs et canneurs. Etapes préconisées Dans un premier temps, il serait plus utile de mieux cerner cette pêcherie et mieux l'intégrer à travers : un suivi régulier, obligation des débarquements (totales ou partielles au niveau du port de Cotonou), obligation d'embarquement d'observateurs béninois sur les thoniers étrangers pêchant dans ses eaux, et enfin, une participation de privés béninois auprès d'opérateurs étrangers notamment les ghanéens qui opèrent actuellement. Bien évidemment, il est difficile de penser actuellement à créer et développer la pêche thonière au Bénin, pour exploiter cette portion de ressources de grands pélagiques passant périodiquement au large de ses eaux, sans un investissement public conséquent et un appui à terre important en infrastructures de traitement et de production des produits à base de ces poissons (conserveries). Par ailleurs, l'étroitesse de la ZEE et le caractère saisonnier de cette pêcherie ne sont pas des facteurs à encourager les investisseurs nationaux ou étrangers à s'installer. Mais il s'agit d'associer les privés béninois à travers un autre type de partenariat auprès des opérateurs étrangers qui se limitent actuellement à avoir juste un représentant local qui ne peut même pas communiquer des informations relatives à cette activité. Les sociétés mixtes peuvent être le type de ce partenariat à encourager à ce stade. Ce modèle permettra un meilleur suivi et une connaissance plus importante de cette pêcherie, qui se déroule actuellement d'une obscurité totale pour l'administration, étant donné que la société béninoise partenaire sera tenue par des obligations de déclaration et de débarquement (même partielle des captures). Une fois, cette pêcherie maîtrisée et son potentiel réel de développement est évalué, la direction des pêches peut envisager d'autres scénarios dans l'avenir.	PADA, PADPA, DP	1 an

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	Cet exemple courant, de sociétés mixtes dans certains pays au début des années 2000, a permis à des armateurs marocains associés aux opérateurs espagnols de mieux développer des pêcheries et assurer un marché à l'export. L'implication du secteur privé à ce processus est nécessaire. Son engagement reste ainsi le déterminant pour la réussite du processus d'une meilleure intégration de la pêche thonière et de ses retombées potentielles. A cet effet, il convient d'inviter certains opérateurs concernés aux travaux de l'ICCAT et en vue de leur permettre de rencontrer ainsi des opérateurs de d'autres pays de la zone (Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, etc.) et envisager les possibilités de partenariat. Des licences spécifiques « thonidés » doivent également figurer dans les filières poissons (le PDPA a prévu un arrêté sur la pêche thonière) afin de distinguer cette pêche et prévoir ainsi des plans de développement adaptés qui pourraient à terme constituer d'autres valeurs ajoutées de l'économie maritime béninoise.		
	AQUACULTURE 1. Développement de l'aquaculture : L'aquaculture constitue un secteur d'avenir au Bénin compte tenu du potentiel naturel (plans d'eau) et l'existence de marchés à la fois au niveau national et sous régional. a. Accompagnement sur le plan institutionnel qui passe par une réforme de l'organigramme actuel de la DP. Une structure dédiée à l'aquaculture fonctionnant sous forme de guichet unique pourrait mieux contribuer à l'essor de l'aquaculture et l'encadrement des opérateurs. La structure peut renseigner sur les possibilités d'investissement dans le secteur aquacole, développer des plans d'aménagement et informer sur les sites potentiels et le processus d'installation de promoteurs. b. Suivi de la qualité des eaux avec les laboratoires agréés. c. Développer l'élevage de d'autres espèces notamment la crevette. Des expériences réussies à ce niveau ont été réalisées au Cameroun. 2. Promouvoir la formation et vulgarisation, deux éléments déterminants qui peuvent continuer à être soutenus par le Provac. 3. Réviser le programme et la méthode du PADA tenant compte des évolutions réalisées au niveau sous régional (Ghana, Nigéria). 4. Encourager des unités aquacoles de taille plus importante que celles promues par le PADA. 5. Fournir du conseil et appui à l'installation de nouveaux aquaculteurs.	CRIAB, PADPA	1 an

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Prioritaire			
Nationale	GOUVERNANCE 1. Mise en place de mécanismes de gestion décentralisés et les comités des pêches (qui ne sont pas encore opérationnels) 2. Mise en place d'un instrument de concertation et d'orientation au niveau national. Cet instrument qui peut être composé de représentants de différentes entités concernées (politiques, décideurs, recherche, gestion, OP, force navale, ONG et représentants communaux).	MAEP, DP	6 mois*
		DP, OP	1 an
	INSTITUTIONNEL 1. Engager une réforme pour un renforcement de la DP La volonté des autorités béninoises pour améliorer et renforcer la gestion de ses ressources halieutiques est clairement inscrite dans le projet de la loi cadre. Toutefois, l'importance accordée au secteur de la pêche et de l'aquaculture est encore modeste et se manifeste à travers le dispositif institutionnel actuel qui fait de cette activité une branche ou sous-secteur de l'agriculture.	MAEP, UE	1 an
Régionale	RECHERCHE Mettre en place les plans de gestion de ressources dans le milieu maritime et continental Par ailleurs, la collecte de données doit faire l'objet d'un protocole harmonisé et adopté au niveau national par toutes les entités concernées (IRHOB, Direction des pêches, ONP qui peut centraliser cette tâche une fois mis en œuvre) et ce en accord avec les programmes développés dans ce sens par l'UEMOA.	IRHOB, IRD, UEMOA	1 an
	PLAN DE GESTION DE LA SENNE DE PLAGE Mise en œuvre des recommandations pour un aménagement concerté dans le cadre de la pêche de senne de plage	CI, Ghana et Togo, EAF Nansen	2 ans
	Le commerce des produits de la pêche harmonisation des réglementations amélioration de la qualité et compétitivité	UEMOA,	2 ans
	LE SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE. 1. Mise en place d'un registre commun des navires répertoriant les bateaux pratiquant la pêche INN permettrait de suivre les mouvements de ces navires et d'éviter de leur octroyer des licences. 2. engager une concertation entre le Bénin, Togo, Nigéria, Ghana et Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du SCS au niveau sous régional à travers : a. le recensement des navires, b. les programmes d'observateurs scientifiques, c. le VMS et le contrôle des flottilles.	FAO CEDEAO, CGG	3 ans
		EAF Nansen	2 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	GOUVERNANCE 1. Coordination Les efforts et initiatives du CPCO doivent être encore renforcés à l'image de la CSRP et de la COREP. A ce stade, ce comité et compte tenu des moyens disponibles ne peut encore assurer une coordination efficace pour l'harmonisation des réglementations ou la mise en place d'un système d'information des projets et programmes. 2. Développer des protocoles d'accord directs avec le Nigeria, le Togo et le Ghana pour le suivi de la migration des pêcheurs artisans et le développement d'un système de surveillance sous régional.		
Internationale	SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LA PIRATERIE 1. Elaboration d'un programme d'appui aux services de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS). 2. Le besoin d'affirmer sa souveraineté sur son espace maritime, dans ses eaux territoriales et aussi sur sa zone économique exclusive Menace inquiétante de la pêche illégale et de la piraterie maritime qui sévit dans le Golfe de guinée ne peut être assuré qu'à travers une coordination régionale et internationale pour relever les défis sécuritaires, économiques, environnementaux, et sociaux, et cela passe nécessairement par la protection des ressources halieutiques et de la biodiversité.	UE, MAEP UEMOA, CGG	1 an 2 ans
	RECHERCHE 1- Renforcer le recours à des programmes extérieurs dans le cadre de la FAO (EAF Nansen), UEMOA, des programmes (ACP Fish II) ou des accords bilatéraux. Ces programmes restent le seul moyen pour fournir des informations utiles sur l'état des stocks à travers des campagnes de recherche. 2- L'exploitation des données doit être assurée par l'IRHOB et faire l'objet d'un suivi régulier avec la Direction des pêches. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre un place un service ou division au sein de la DP qui aura fonction d'assurer un lien permanent et régulier avec l'IRHOB. Par ailleurs, ce service pourra faire le suivi des recommandations scientifiques formulées par l'IRHOB ou bien les programmes régionaux ou organisations concernées (FAO/COPACE) notamment sur l'approche de précaution, le zonage, limite des captures, taille des espèces, etc. 3- Sur le plan international, la recherche au Bénin pourra toujours continuer sa collaboration avec le COPACE et la CICG ainsi qu'avec le Réseau d'échange de données et d'information océanographique en Afrique, programme de l'UNESCO	EAF Nansen, UEMOA IRHOB, FAO UNESCO, CICG	2 ans 2 ans continu

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	INDUSTRIE 1. Pêcherie thonière Retour du Bénin à l'ICCAT : Le Bénin a fait partie de la Commission de l'ICCAT du 9-I-1978 au 31-12-1994. La reprise de participation est donc nécessaire pour d'une part, mieux suivre les recommandations et résolutions de l'ICCAT et d'autre part, mieux négocier des quotas qui peuvent faire l'objet d'accords privés pour l'exploitation des thonidés. Le retour du Bénin à l'ICCAT nécessitera juste une reprise des cotisations. Le niveau de participation aux travaux de l'ICCAT est également un autre point à considérer. A l'instar des délégations participantes à la commission de l'ICCAT, les participants sont issus de l'administration, de la recherche et des armateurs. Le Bénin peut dans un premier temps composer sa délégation, outre de représentants de l'administration et de la recherche, d'un ou deux opérateurs économiques susceptibles de s'associer à cette pêche. En termes de frais de participation, le Bénin peut solliciter la COMHAFAT, qui grâce au FPP, appuie financièrement la participation de ses membres. En reprenant ses activités à la Commission de l'ICCAT, le Bénin va améliorer ses capacités en matière de SCS, grâce à une collaboration avec les autres pays voisins concernés et parties contractantes de l'ICCAT (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria). 2. Pêcherie crevette L'industrialisation de la pêche notamment celle de la crevette constitue un axe majeur du PDPA ainsi qu'un objectif du pilier de l'agro-industrie, de l'Agenda vers une économie émergente. Actions préconisées a. Redynamisation des chaines de valeur poisson et crevette, filières prioritaires du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, b. Mise aux normes internationales. Celle-ci constitue le défi majeur pour le Bénin. Ce défi est à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures c. Solliciter un appui international conséquent. L'expérience de Madagascar en la matière est intéressante à considérer, car il a effectué le bond le plus spectaculaire de la filière crevette en Afrique. Le marché de la crevette est porteur et celle d'Afrique est réputée de bonne qualité, à la différence des petites crevettes d'Asie.	MCA PDPA	1 an
Passablement prioritaire			
Internationale	CONSERVATION Pour mieux renforcer la gestion des espèces migratrices, le Bénin doit également ratifier l'accord de la FAO relatif au respect des conditions de conservation en haute mer (1993) et l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et grands migrants (1995)	FAO	1 an

Bibliographie

- Adam S. 1998. Vers une gestion intégrée de la zone côtière du Golfe de Guinée, les Editions du Flamboyant, 80 pages.
- Agence Béninoise pour l'Environnement, 2005. Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière du Bénin. Processus et mécanismes de participation des populations à la gestion des ressources naturelles : Cadre fonctionnel. 40 pages.
- Acp Fish II, 2012, Elaboration d'instruments de politique des pêches. Programme ACP Fish II, Dakar, Sénégal, 2012, 94 pages.
- BAD/OCDE, 2012. Perspectives économiques en Afrique. 163 pages.
- BAD, 2012. Document de stratégie pays Bénin 2012-2016. Département Régional Ouest A (Orwa). Juin 2012. 41 pages.
- Banque mondiale, 2013. World Development Indicators. Washington, DC
- Bamisso, R. 2006. Caractérisation et gestion des écosystèmes de mangrove dans le littoral béninois. Mémoire de maîtrise de Géographie. UAC/FLASH. 79 pages.
- Bostock, T., Greenalgh, G., et Kleith, U. 2004. Policy Research – Implications of liberalisation of fish trade for developing countries. Chatham, UK : Natural Resources Institute.
- Chavance, P., Bâ, M., Gascuel, D., Vakily, J. M. & Pauly, D. 2004. Pêcheries maritimes, écosystèmes & sociétés en Afrique de l'Ouest : Un demi-siècle de changement, [Marine fisheries, ecosystems and societies in West Africa : half a century of change], actes du symposium international, Dakar (Sénégal), 24-28 juin 2002, coll. Rapports de recherche halieutique A.C.P.-U.E., n 15.
- Changements climatiques et impacts socioéconomiques sur le littoral Béninois (Afrique de l'Ouest). 2004 : Rapport de recherche phase II. 56 pages.
- COFREPECHE, 2010. Élaboration de la politique nationale des pêches et de l'Aquaculture, Rapport final, mars 2010. 76 pages.
- Commission Européenne, 2007. Document de stratégie régionale et Programme indicatif régional pour la période 2008-2013.
- Cosby, A. 2006. Reconciling trade and sustainable development. In : The Worldwatch Institute, State of the World 2006. New York : W.W. Norton & Company. Order online at <http://www.worldwatch.org/node/3866>
- CRHOB/CBRST, 2007. Schéma d'exploitation des fonds marins du plateau continental béninois, juin 2007. 30 pages.
- Delgado, C., Wada, N., Rosegrant, M., Meijer, S. and M. Ahmed. 2003. Fish to 2020 : Supply and Demand in Changing Global Markets. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et WorldFish Center.
- DFID. 2006. Trade matters in the fight against world poverty. London : Department for International Development. Version for download at <http://www.dfid.gov.uk/tradematters/default-old.asp>
- Direction des pêches, 2013. Programme développement de la pêche et de l'aquaculture (PDPA). Cadre programmatique du plan stratégique de relance du secteur agricole. Juillet 2013. 100 pages.

- Direction des pêches, 2012. Rapport d'activité de la Direction des pêches. Année 2012 MAEP. Mars 2012. 40 pages.
- Direction générale de l'environnement/UNEP, 2007. Rapport National sur l'Environnement, Marin et Côtier du Bénin, février 2007. 68 Pages.
- Dohounkpan, A, 2004. Les Sciaenidae : Importance socioéconomique et état actuel de la ressource, Mémoire de fin de cycle, 2004.
- El Ayoubi, H, 2013. SRFC. Coherence of Fisheries policies: Development of a regional system for monitoring the coherence of fisheries policies among SRFC member States. Report. Case study : Sierra Leone. May, 2013. 44 pages.
- FAO/COPACE. 2012, Rapport de la vingtième session du comité des pêches. Rabat, Maroc, 14-16 mars 2012. 19 pages
- FAO/COPACE. 2011, Rapport de la sixième session du sous-comité scientifique. Accra, Ghana, 7-9 septembre 2011. 90 pages
- FAO/COPACE. 2009. Rapport de l'Atelier FAO/COPACE sur les mesures du ressort de l'État du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Accra. Ghana. 9-12 juin 2009. 45 pages.
- FMI, 2011. Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. 2011. Rapport du FMI n° 11/307. Septembre 2011. 207 pages.
- Gbaguidi Aziabé, A, 2001. Étude de l'impact écologique et socioéconomique de la senne de plage sur les moyens d'existence des communautés de pêche au Bénin, 2001.
- GCP/INT/003/NOR, 2013. Projet approche Eco systémique des pêches maritimes dans les pays en développement. Mini-projet « appui à l'amélioration de la gestion de la pêche à la senne de plage au Bénin, Togo, Ghana et Côte d'Ivoire ». Revue sur la gestion orientée sur la ressource cible (gorc) Gestion axée sur la ressource cible (garc). Rapport de référence sur la pêche à la senne de plage au Bénin. Février 2011. 44 pages.
- Gyriaquae Tti Mama. Abstarct, Les relations pêcheurs-mareyeuses dans la pêche artisanale au Bénin, 03 pages.
- Institut National de la Statistique et de l'analyse économique; (INSAE), 2013.
- MCA, 2008. Étude de faisabilité et conception d'une Base obligatoire de contrôle (inspection) pour les produits halieutiques. RFP Réf : PP5-ATM-115. Rapport final, décembre 2009. 161p.
- MAEP, 2013. Rapport de performance du secteur agricole, gestion 2012. Avril 2013. 48 p.
- MAEP, 2011. Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). octobre 2011. 117p.
- MAEP, 2009. Mise en place d'un modèle d'équilibre sectoriel pour l'analyse de la politique agricole au Bénin. Rapport provisoire, septembre 2009. 46 pages.
- MAEP, 2009. Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale. Rapport d'activité. Décembre 2009. 47 pages.
- MAEP, 2008. Plan de gestion de plan d'eau (PGPE). Complexe lac Aheme – chenal Aho lagune côtière. Rapport final. Septembre 2008. 37 pages.

- Manning Peter, Sandy Davies, Per Erik Berg. 2011. Rapport de Pew Environnement Group : Méthodologie d'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la mise œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port. 2011. 53 pages.
- Miller J. et Leschen W., 2011. Séminaire régional sur les stratégies de développement de l'aquaculture commerciale en Afrique (Zone COMHAFAT). Rapport, Libreville – Gabon du 08-10 juin 2011.
- Nations unies. 2009. Accord des Nations Unies relatif aux mesures du Ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non règlementée. 22 novembre 2009.
- OCDE, OMC. 2005. Cas d'expérience : Projet d'Appui au développement des filières halieutiques sur le lac AHEME. 2011, 05 pages
- Ogouwale, E. 2004. Changements climatiques et sécurité alimentaire dans le Bénin Méridional. Mémoire de DEA de Géographie. UAC/FLASH. 103 pages.
- Okpeitcha V; 2010. Analyse des Statistiques des pêches au large du Bénin et des liens potentiels entre les variabilités des pêches et des conditions météo-océaniques ; Mémoire pour l'obtention du Master 2
- Performances, management consulting. 2008. «Agenda vers une économie émergente ». Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025. Rapport Final. Décembre 2008. 171 pages.
- PNUD /BENIN ; 2013. Rapport sur le Développement Humain au Bénin : Le financement du développement humain. 207pages.
- PNUD, 2011. Rapport annuel, Bénin. 2011. 48 Pages.
- Ponte, S., Raaakjær, J. et Campling, L.. 2007. Swimming upstream : market access for African fish exports in the context of WTO and EU negotiations and regulations. Development Policy Review 25(1) : 113-138.
- Provac, 2010. Lettre d'information N°002. Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale en République du Bénin. 08 octobre 2010..02 pages
- République du Bénin & Commission Européenne, 2009. Document de stratégie pays et programme indicatif national 2008-2013. 146 pages.
- Sall., A. 2010. Plan d'action du Projet ACP Fish II. UFR Afrique de l'Ouest. Dakar Sénégal, Septembre 2010. 42 pages
- SCRP, 2007. Stratégie de croissance pour la réduction de la Pauvreté. Document final. Avril 2007. 131 pages.
- Sohoul Z. et Djiman R., 2011. Présence de la crevette tigrée, *Penaeus monodon* (fabricius, 1798) (crustacea, penaeidae) dans les eaux maritimes béninoises
- Sohoul., Z et Djiman uemoa., R. 2012. Rapport scientifique de campagne pélagique. Projet régional d'évaluation des stocks halieutiques. UEMOA, CRHOB. Septembre 2012. 37 pages.

- Tall, A., et Gavard P., 2008. Projet « Appui au Secteur Privé » Bénin. Rapport de mission. Audit technique qualité de l'autorité compétente pour les produits halieutiques. Programme : BEN/009/004. Juillet 2008. 14 pages.
- UA-BIRA, 2012. Formulation d'un cadre de politique panafricain des pêches et sa stratégie de réformes. Rapport de l'atelier du Groupe de réflexion qui a eu lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 4 au 6 juin 2012.





MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ÉTATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'Océan ATLANTIQUE

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT/ATLAFCO.
N° 2 rue Ben Darkaoui Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc

Tel. : +212 530 77 42 21 / Fax : +212 530 17 42 42

E-mail : secretariat@comhafat.org

Site web : www.comhafat.org